

**COMMISSION DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
ET DE LA FORMATION**

Hôtel du Parlement  
2, rue de l'Hôpital  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 72 23  
f +41 32 420 72 21  
parlement@jura.ch

Delémont, le 31 mars 2017

# Communiqué de presse

## Message aux citoyens prévôtois : Gouvernement et commission des affaires extérieures unanimes

**La commission des affaires extérieures et de la formation recommande au Parlement d'accepter le message que les autorités jurassiennes vont adresser aux citoyens de Moutier avant la votation populaire du 18 juin 2017 relative à l'appartenance cantonale de la commune. A l'unanimité, elle soutient les propositions contenues dans ce document concernant l'accueil de la cité prévôtoise.**

A l'issue de trois séances consacrées à cet objet, la commission s'est prononcée, à l'unanimité, en faveur du message dans lequel le Parlement et le Gouvernement se déclarent favorables à l'accueil de la commune de Moutier dans le canton du Jura. Elle considère que la cité prévôtoise pourra mieux faire valoir ses atouts au sein de l'Etat jurassien, qui en sera lui-même bénéficiaire.

Le projet de message à l'intention des citoyens, élaboré par le Gouvernement, a reçu un bon accueil, la commission estimant qu'il contient les informations essentielles permettant aux Prévôtois de se déterminer en toute connaissance de cause. La commission juge les propositions formulées pour l'accueil de la commune adéquates et équilibrées. Ces engagements, qui seront ratifiés par le Parlement, sont de nature à garantir un accueil idéal de la cité prévôtoise au sein de son nouvel Etat.

La commission, avec l'aval du Gouvernement, soumet au plénum deux propositions d'amendements ayant trait à la réforme des institutions.

Elle constate qu'une période transitoire équivalant à une législature sera suffisante pour mener à bien une réforme plus globale des institutions. Elle propose dès lors que cela soit précisé.

De plus, elle propose de modifier l'information selon laquelle, à l'issue de la période transitoire, les autorités proposeront la création d'un cercle électoral unique sur le territoire cantonal. Si la commission respecte la volonté du Gouvernement de débattre d'un tel objectif, elle considère néanmoins que le débat ne doit pas se limiter à une seule option, d'autres étant possibles. Aussi, la commission recommande de modifier le message en indiquant que les autorités proposeront de «créer, à l'issue de la période transitoire, un cercle électoral unique ou un nouveau découpage électoral qui garantisse une représentation équitable de l'ensemble de la population jurassienne».

Les débats en commission se sont déroulés en présence de l'observateur de la commune de Moutier. L'objet sera porté à l'ordre du jour de la séance du Parlement du 26 avril 2017.

### *Personnes de contact :*

*M. Philippe Rottet, président de la commission, 079 / 869.34.93*

*Monsieur le ministre Charles Juillard, 079 / 722.39.72*